

DIRECTEUR·TRICE DE RÉSERVE NATURELLE NATIONALE

La Réserve Naturelle Nationale de Camargue (cf. articles L.332-1 et suivants du code de l'environnement) s'étend sur les communes d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer. Elle est la deuxième Réserve Naturelle Nationale en France de par sa superficie (~13 120 ha) et fait partie des plus grandes réserves de zones humides d'Europe. Créée en 1927 et gérée depuis par la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN), elle protège intégralement un patrimoine dont l'originalité et l'intérêt sont reconnus internationalement (diplôme européen depuis 1967, réserve de biosphère depuis 1975, classée au titre de la convention de Ramsar depuis 1986) en raison de la diversité de ses habitats et des espèces qui les occupent (en particulier les 283 espèces d'oiseaux dont 269 d'intérêt patrimonial), ainsi que dans son fonctionnement écologique. Plus de 100 thèses de doctorat se sont intéressées à cette biodiversité remarquable.

Les missions de la réserve consistent à **protéger** le patrimoine naturel la nature, en favorisant la libre expression de la faune et de la flore, la **gérer**, par le biais de suivis scientifiques, d'actions de surveillance et de police de l'environnement, et de faire découvrir à assurer une mission de **sensibilisation du public** grâce à des sites d'accueil permanents, des animations et des actions de sensibilisation à l'environnement adaptées aux espaces naturels protégés.

Des relations partenariales étroites existent entre les différents acteurs publics et associatifs locaux dans le cadre d'un plan de gestion global des espaces, ainsi qu'avec divers acteurs scientifiques.

La mission de la-du Directeur·trice de la réserve naturelle nationale de Camargue consiste à mobiliser, organiser et coordonner tous les moyens possibles pour élaborer/mettre en oeuvre/évaluer le plan de gestion de la réserve, en partenariat avec l'État, les acteurs publics et associatifs locaux, tout en mettant en œuvre les décisions et objectifs stratégiques validés par le Conseil d'administration de la Société Nationale de Protection de la Nature.

MISSIONS

Sous la responsabilité du Directeur Général de la Société Nationale de Protection de la Nature, la-le Directeur·trice de la Réserve Naturelle Nationale de Camargue élabore, met en œuvre et évalue le plan de gestion construit avec les partenaires et acteurs locaux de protection de la nature, et approuvé par le Conseil scientifique et le Conseil de direction.

Il est également chargé de mettre en œuvre le plan d'action validé par le Conseil d'administration de la Société Nationale de Protection de la Nature.

La mise en œuvre du plan de gestion de la réserve s'appuie sur une concertation étroite avec les parties prenantes, dans le respect de la protection de la nature de la réserve et du projet associatif de la SBPB, et en s'assurant des équilibres économiques des projets menés.

Des enjeux multiples existent :

- Développer les actions de connaissance et de gestion de la RNN en veillant à ce que tous les projets lancés disposent de financements dédiés,

- Développer les études scientifiques et les expérimentations dans un contexte de changements environnementaux marqués,
- Développer la médiation scientifique et territoriale ainsi que la communication afin de maintenir l'acceptation de la RNN et du projet qu'elle porte dans un contexte local concerné par des mutations sociales, économiques et culturelles variées.

ACTIVITES PRINCIPALES

1. Programmation et mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve Nationale

Sous l'autorité du Directeur Général de la SNPN,

Elabore, met en œuvre et évalue le plan de gestion de la RNN, dans le cadre des instance de gouvernance de la réserve (comité scientifique, comité de direction), en relation étroite avec la DREAL.

Propose des orientations stratégiques, les traduit dans un plan de gestion et un programme d'actions.

Fait partager les objectifs en interne et en externe auprès des partenaires de la Réserve Naturelle, fait valider la stratégie et le plan d'actions par les instances de la SNPN.

Met en œuvre les plans d'actions.

Analyse les bilans et conduit les évaluations.

Conduit une réflexion prospective et alimente les analyses des instances de la SNPN.

Assure la cohérence entre les orientations et programmes relevant de la Réserve Naturelle et ceux relevant des autres activités de la SNPN en Camargue, notamment les actions de sensibilisation et d'animation du public.

2. Gestion du fonctionnement de l'établissement et encadrement des équipes

La Réserve Naturelle Nationale de Camargue est un établissement de la Société Nationale de Protection de la Nature, et est membre du réseau des Réserves Naturelles de France.

Elle·il fait partie du Comité de Direction de la SNPN et s'assure de la cohérence des plans d'actions déployés par la Réserve Naturelle avec le projet associatif de la SNPN et les plans d'action menés au niveau national.

Elle·il encadre les équipes de la Réserve.

La·le directeur·trice coordonne et contrôle le fonctionnement administratif et financier de la Réserve Naturelle. Elle·il pilote le montage des dossiers de financement. Elle·il s'assure de l'optimisation de l'utilisation des locaux et moyens mis à disposition.

Elle·il est garant de la bonne utilisation des crédits et des équilibres financiers.

3. Assure les relations avec les partenaires de la Réserve Naturelle Nationale

Elle·il coordonne et développe les relations extérieures de la Réserve Naturelle Nationale à l'égard des partenaires, institutions, financeurs et réseaux en fonction des attentes des partenaires et en concertation avec ceux, en s'assurant que les objectifs stratégiques de la SNPN sont bien respectés.

Elle-il assure la représentation de la RNN, en lien avec le Président de la SNPN et son Directeur général.

Elle-il construit et déploie la politique de communication de la RNN en lien avec la Responsable communication de la SNPN.

Elle-il gère les relations avec les partenaires institutionnels et politiques de la Réserve Naturelle Nationale : élus locaux, représentants des usagers de l'espace (fédérations de chasse, syndicats d'exploitants, fédérations de pêche ou syndicats de pisciculteurs, associations locales de protection de l'environnement), chambre d'agriculture, préfets ou sous-préfets, services de l'État, tutelle ministérielle.

3

PROFIL

Connaissances et compétences requises

Générales : politique de l'État et des collectivités territoriales en matière de protection de l'environnement, compréhension du contexte politique et économique du territoire concerné, très bonnes connaissances du milieu de la protection de la biodiversité.

Techniques : Gestion budgétaire, gestion de projet, réglementation.

Managériales : qualités managériales confirmées (encadrement de 10 personnes, budget d'1m€ par an), capacité à travailler avec de nombreuses parties prenantes, écoute et leadership.

Parcours

Expérience confirmée d'une Direction ou Direction adjointe de Réserve Naturelle, Parc Naturel Régional, Conservatoire d'espaces naturels ou autre structure associative de protection de la biodiversité.

Formation scientifique niveau master/thèse souhaitée ; connaissances naturalistes indispensables.

MODALITES

Statut Cadre catégorie H (convention collective nationale de l'animation (CCNA), au forfait jour avec 214 jours travaillés).

Poste basé à la Capelière, Arles.

Date de prise de poste souhaitée: Avril 2021.

La date limite de réception des candidatures est fixée au **24 février 2021**. Les auditions des candidats sélectionnés auront lieu en mars 2021.

Pour candidater : recrutement@snpn.fr avec CV, lettre de motivation et références.